



Sport

Descriptif

Les étudiants lors de leur scolarité à Sciences Po Bordeaux, ont obligation de pratiquer de façon régulière un sport dont la note compte dans la validation de leur cursus universitaire. Ils sont libres de choisir le sport qu'ils souhaitent pratiquer, en fonction de leur envies et motivations, mais également et surtout en fonction de leur emploi du temps et selon la liste officielle des sports proposée en début d'année. Seuls les sports figurant sur cette liste seront acceptés pour la notation de fin d'année.

En bref

Crédits ECTS : 2.0

Temporalité : Annuel

Année : 4 | Quatrième année

Contacts

Responsable(s)

Legrand Samuel

s.legrand@sciencespobordeaux.fr

Examens

Pour valider une note sur l'année, l'étudiant doit pratiquer entre 1h et 2h hebdomadaire sur au moins 18 séances réparties équitablement entre le semestre 1 et le semestre 2.